

JANVIER 2018

N° 85

belleville

DEMOCRATIE

*La municipalité de
Belleville-sur-Meuse
vous présente
ses Meilleurs Vœux
pour l'année
2018*



HORAIRE D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi :
9h à 12h et de 14h à 18h
samedi sur RDV

Fourniture et Pose de Carrelage
et Revêtements de Sols
Pour Particuliers & Professionnels

Votre Salle de Bain Clé en main



Nouveau
Showroom
de **250 m²**

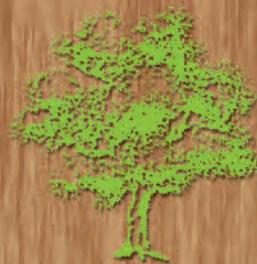
Gil & Associés
Rue du Bataillon XII 20 - 55430 Belleville sur Meuse

03 29 84 17 09

www.gil-et-associes.com



**Patrick
MARTIN**



EXPLOITANT FORESTIER

Elagage et Bottage

*Vente de Bois
de chauffage*



29, rue du Commandant Raynal
55430 BELLEVILLE/MEUSE

Tél./Fax : 03 29 83 94 42
(à partir de 19 heures)

Portable 06 07 84 94 14

**24h/24
7j/7**



Filien
La téléassistance ADMR

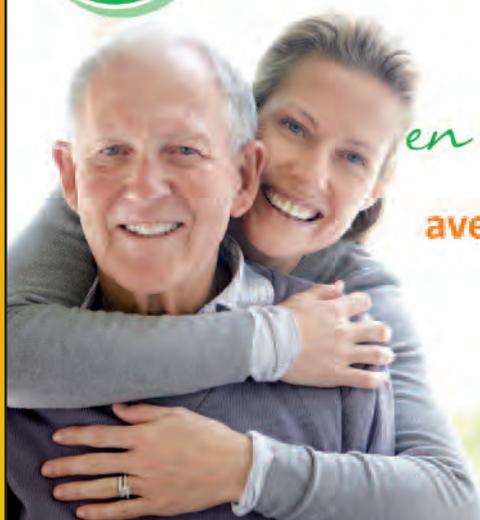
Rester chez soi

en toute tranquillité

avec la téléassistance ADMR

www.filien.com

03 29 86 77 77



Filien ADMR

CS 10219 - 55105 VERDUN Cx



Bellevilloises, Bellevillois,
les membres
de votre Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.

L'éditorial du Maire



FAIRE FACE ET ENVIE D'AGIR

C'est à chaque fois la même chose : à l'approche du Jour de l'An, j'ai du mal à tourner le dos au mois de décembre. Au fil des ans, j'ai conscience qu'une année de plus, c'est aussi une année de moins et avec l'âge, comme beaucoup, je réalise que le temps n'est plus infini, et que chaque jour, chaque mois, chaque saison sont infiniment précieux. Le 31 décembre à minuit, le passage n'est affaire que d'une poignée de secondes, car aussitôt l'an neuf commence. Bernard Pivot soulignait : « Le passage d'une année à l'autre n'est jamais que l'affaire d'une seconde, le temps quand même d'un baiser. » Ce passage du 31 décembre est un rituel qui pose un avant et un après, il incite à la fois au bilan et à la projection, et à relire le passé pour prendre les résolutions qui s'imposent. Et oubliant les craintes et les regrets, le plaisir de se projeter, la joie de recommencer estompent l'angoisse du temps qui passe alors que débute un nouveau matin pour renaître.

L'année 2017 se terminant, elle a eu ses joies et ses peines pour chacun d'entre nous, les joies, ce sont toutes les activités de l'année, dans le travail, dans les associations, dans la famille, dans la commune ; les peines, ce sont les deuils, la maladie, les soucis, le chômage et la vie chère, lesquels ont frappé les familles de plusieurs d'entre nous, soit dans leur corps par la maladie et la souffrance, soit dans leur cœur par des événements douloureux et auxquels nous avons apporté le réconfort de notre amitié. Néanmoins, au seuil de cette nouvelle année, il est d'usage que tourné vers le futur, on exprime des souhaits pour les jours, les semaines et les mois à venir. Je tiens donc aujourd'hui, au nom de mes collègues du Conseil municipal, à vous adresser mes vœux les meilleurs pour cette année 2018.

Ce sera au prix du renforcement de notre cohésion interne, mais aussi d'une meilleure coordination de nos opérations et d'un choix judicieux dans nos priorités, que nous parviendrons à assurer un développement continu, indispensable, mais aussi équilibré de notre commune, dans une commune active, attractive, solidaire et rayonnant

« On existe par rapport
à ce que l'on fait
pour les autres »

dans le Verdunois, au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun qui nous accompagne dans les grands projets structurants : véloroute-voie verte, MJC et les Musiques actuelles, demain l'habitat, la voirie et l'éclairage public.

La valorisation de notre cité passe aussi par tous ceux qui veulent apporter leur maillon à la chaîne. Il appartient bien sûr à nos élus nationaux, régionaux et départementaux d'agir efficacement. Il est légitime aussi d'avoir cette exigence et de mesurer le résultat de leur action. Sûrement, dans un contexte difficile pour les collectivités locales, où se conjuguent pour nos petites villes fortes restrictions financières et métropolisation accrue, elles ont besoin d'être défendues énergiquement, de façon réaliste, mais les faits sont là et bien établis.

Nous avons bien progressé dans les équipements collectifs, à la grande satisfaction des habitants. Les secteurs éducatif, culturel et associatif ont retenu toute notre attention. La Commune s'est embellie. Nous assumons notre choix de 2001 où, dans une intercommunalité bien comprise, nous avons tenu notre rôle et gardé notre identité.

Le résultat est positif. Tous les jours, nous en avons de nombreux témoignages par les visiteurs ou par les Bellevillois eux-mêmes qui reconnaissent nos efforts et constatent surtout le travail réalisé.

Les dossiers relatifs à la future maison de santé pluridisciplinaire ou à la création d'un espace à lotir (50 à 60 parcelles) sont abordés avec lucidité et pragmatisme, comme des enjeux de croissance et d'attractivité.

La ville de BELLEVILLE et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun travaillant en partenariat étroit, les grands projets structurants comme la véloroute-voie verte, la MJC avec demain

**Le respect de chacun...
...Le bien-être de tous**

*Pour rester solidaire,
il faut être à l'écoute
de chacun !*

les Musiques actuelles sont, à titre d'exemples, entrés en phase opérationnelle.

C'est dans cette dimension constructive et porteuse d'avenir que l'année 2017 a été marquée par le début du déploiement du Très Haut Débit sur la commune de Belleville et que, sous l'impulsion de la Région Grand Est, nos territoires ruraux vont, à partir de la fin de l'année 2018, être progressivement reliés à la fibre.

Toutefois, le numérique ne doit pas être uniquement abordé comme une technologie. C'est avant tout un univers social qui, depuis presque trente ans, avance et bouleverse nos vies au quotidien. Penser le numérique aujourd'hui doit revenir à penser un système global et équitable de répartition et d'accès à l'information, à la culture, à l'emploi, à la santé.

Il en va de même au niveau de notre commune. Vos élus prennent des décisions et des orientations en matière de vie et d'équipements collectifs, la dimension intercommunale prend de plus en plus d'importance. En plus de cette fonction et à la différence des élus de niveau géographique supérieur, vos élus interviennent tous en apportant beaucoup de leur temps et de leurs compétences personnelles.

En cela, ils sont rejoints par les relais associatifs et sportifs ô combien indispensables à la vie belleilloise qu'ils enrichissent, de même qu'un nombre important d'habitants apportent leur contribution bénévole à la vie communale. Que toutes et tous soient remerciés ici. Formons le vœu que d'autres, et pourquoi pas vous, viennent les rejoindre.

C'est donc à vous, aujourd'hui, Belleilloises et Belleillois, de faire le choix de poursuivre avec nous et faire de Belleville une commune où il fait bon vivre, où chacun trouve, dans un cadre collectif, une réponse adaptée à ses besoins. Ensemble, nous irons encore plus loin pour progresser et atteindre nos objectifs.

Cette recherche d'un équilibre harmonieux du développement économique, culturel et social, communal et intercommunal, toujours soucieux d'un meilleur soutien de la population, nécessite la mise en place d'activités variées et complémentaires intégrant toutes les spécificités de Belleville. Déjà, la poursuite du programme municipal que nous devons soutenir et réaliser devra se montrer à la hauteur de nos ambitions et à la mesure de nos possibilités.

C'est pourquoi, tout le Conseil municipal devra adopter une démarche pragmatique, mais aussi responsable, qui tiendra compte le plus objectivement des atouts de notre petite ville. Notre situation financière étant ce qu'elle est, il nous faudra faire des

choix, sachant que de gros efforts d'investissements restent à faire, car une action efficace s'inscrit dans la durée, en rencontrant bien évidemment les partenariats indispensables. Les résultats sont toujours encourageants, il faut poursuivre nos efforts et tenir notre pression afin que l'espoir demeure, s'intensifie et nous permette de concrétiser nos légitimes ambitions.

Cette nouvelle année ne manquera pas d'être importante à plus d'un titre pour chacun d'entre nous. Je souhaite qu'elle apporte aux uns et aux autres le maximum de satisfactions...ou tout au moins le minimum de soucis et d'épreuves. Je pense plus particulièrement aux personnes âgées, aux jeunes en recherche d'emploi, à tous ceux et celles qui sont particulièrement touchés par la conjoncture actuelle, à ceux dont la santé est préoccupante, à ceux qui se sentent seuls et abandonnés ou mal compris. Qu'ils sachent que je suis toujours là avec mes collègues du Conseil municipal, pour les aider dans la limite de nos moyens, sans oublier les personnels des services administratifs et techniques compétents de la mairie.

En conclusion et en pensée avec tous les collègues qui nous ont quittés il y a déjà quelque temps et plus récemment Roger CONVARD et Jean POINSIGNON, nos deux collègues adjoints au maire et amis que nous n'oublierons pas, nous continuerons à agir pour accomplir, si possible ensemble, les progrès encore nécessaires à la prospérité de BELLEVILLE, mais aussi au mieux-être de ses habitants.

Puisse cette brochure nous aider à resserrer les liens entre tous, gage du succès pour demain, l'année écoulée nous a donné la preuve que nous étions en mesure d'être à la hauteur de toutes situations, nous aurons la force et la confiance nécessaires pour faire face à ce que l'avenir nous réserve. Merci aux annonceurs qui nous permettent de faire passer notre message et nous aident ainsi à préparer des jours meilleurs.

En attendant, je souhaite à chacun d'entre vous une très belle année 2018 et le meilleur succès dans nos initiatives et projets pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, contribuer au développement local et consolider le lien qui nous rassemble.

Votre Maire, **Yves PELTIER**

Conseiller Départemental

2^e Vice-Président de la CAGV « Délégué aux Travaux »

1^{er} Vice-Président de l'Amicale

des Conseillers Généraux de Lorraine

*Non aux incivilités.
Votre voisin vous dit merci !!!*



TRAVAUX ACHEVÉS :

- *Aménagement de la voirie rue de la République (1^{ère} tranche, de la placette, jusqu'à l'ancien Presbytère) :*



Photo Robert Urbain.

Cette opération vient de s'achever par la réalisation des plantations (arbres tiges d'essence «*Pyrus Calleryana Chanticleer*» côté numéros de voirie pairs et massifs arbustifs vivaces comprenant géraniums, hypéricums, rosiers paysagers... côté numéros impairs).

Ces végétaux qui bénéficient d'une garantie de reprise d'une année devraient contribuer à embellir encore davantage cette artère dès le printemps prochain.

- *Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment recevant les locaux de la Banque Postale et ceux de la Micro Crèche « l'île aux Elfes » :*

Confiés à l'Entreprise « Meuse Etanche » à Chauvencourt, ces travaux ont permis la réfection totale de 250 m² d'ouvrages d'étanchéité multicouche et d'isolation thermique, âgés d'une trentaine d'années et devenus inopérants ou peu efficaces par suite de leur vieillissement. Au printemps, les plafonds des locaux de l'étage ayant subi des infiltrations, seront repris par les Services techniques communaux.

TRAVAUX EN COURS :

- *Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques :*

Au sein d'un groupement de commandes piloté par la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse) la Commune vient de se doter de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). L'une implantée Place Maginot au voisinage de la Poste et l'autre avenue Miribel à proximité du Pont de la Galavaude. Cet équipement financé à hauteur de 80 % par la FUCLEM, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), fait partie d'un plan de déploiement de 44 bornes en Meuse.

- *Chantier de création de trottoirs au Lotissement des Closeries :*

Réalisé par l'Entreprise Brunvarlet à Dun, ce chantier d'une durée de trois mois – hors intempéries et période de congés payés de fin d'année – s'achèvera au printemps. Les travaux comprendront les terrassements destinés à dresser les fonds de forme et à rectifier quelques tracés, afin de les rendre plus harmonieux. Les trottoirs seront ensuite revêtus d'enrobés noirs, avec accès garages et allées piétonnes traités en enrobés rouges, délimités par la pose de rangs de pavés béton. Ces aménagements seront également mis à profit pour remplacer quelques tampons de regard et bordures de trottoir détériorés.

- *Travaux d'assainissement au Lotissement du Haut Pâquis (opération portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun) :*

Ces travaux consistent essentiellement en la création d'un bassin de rétention et d'infiltration d'une capacité de 136 m³. Ce bassin réalisé en éléments préfabriqués à structures alvéolaires modulables, est destiné à la gestion des eaux pluviales en cas de fortes précipitations saturant les réseaux situés à l'aval. Par son principe, il stockera temporairement ces eaux avant leur rejet dans l'égout public et en infiltrera une partie dans le sous-sol et la nappe phréatique.

Ce dispositif devrait permettre de combattre efficacement les inondations récurrentes, subies ces dernières années par les riverains, lors d'orages d'été de fortes intensités.

- *Projet de création d'une Vélo – Route / Voie Verte de Samogneux à Houdainville (projet porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun) :*

Ce chantier est en voie d'achèvement dans sa partie située dans la traversée du territoire communal.

Très attendu par les promeneurs pédestres ou cyclistes, comme par toute personne empruntant au quotidien cette liaison douce (aisée et non pratiquée par des véhicules à moteur), cet itinéraire fait actuellement l'objet de quelques travaux de finition et notamment de pose de barrières métalliques destinées à assurer la sécurité de ses usagers.

TRAVAUX PROJÉTÉS :

- *Démarrage de la 2^e tranche de travaux de voirie et d'aménagement paysager de la rue de la République (entre l'ancien Presbytère et l'entrée du Stade) :*

Ce programme identique à celui de la première tranche, comprendra en outre la valorisation paysagère du Square situé sous le Cimetière et l'aménagement fonctionnel et sécuritaire de l'entrée du Stade, avenue Gaston Demenois.

La consultation des entreprises devrait être lancée dans les semaines qui viennent et les travaux devraient débuter au printemps, pour une durée de cinq à six mois

LA VIE SCOLAIRE

Les effectifs restent constants :

- Ecole maternelle Charles Perrault : 123 enfants pour 5 classes.
- Ecole primaire Maginot : 185 enfants pour 8 classes.

Concernant la restauration :

A l'école Maginot, la salle des fêtes a été mise à disposition depuis la rentrée scolaire, étant donné le nombre d'enfants inscrits (entre 90 et 100 enfants). Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse importante des effectifs en restauration. Malgré les 2 services organisés à l'espace péri-scolaire, celui-ci ne pouvant accueillir plus de 40 enfants par service, des refus ont été formulés aux parents. Une salle de classe va être aménagée par la Communauté d'Agglomération du Grand VERDUN afin de palier à ces problèmes de place.

A l'école maternelle Charles PERRAULT, les effectifs en restauration sont également en hausse (environ 60 enfants) et 2 services sont également organisés.

Informations sur les rythmes scolaires :

Un décret paru le 28 juin 2017 a permis aux collectivités d'obtenir une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017/2018. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a fait le choix de maintenir en l'état soit 4 jours et demi pour la rentrée tout en considérant l'éventualité de répondre à cette

proposition pour la rentrée 2018/2019, après consultation des parents selon un calendrier qui s'est déroulé comme suit :

- élaboration et diffusion d'une enquête de satisfaction sur les rythmes scolaires et les TAP,
- réunions publiques de restitution de ces résultats,
- consultation des parents par le biais d'un vote simple entre le maintien de la semaine de 4 jours et demi et le retour à la semaine de 4 jours,
- réunions de conseils d'école extraordinaires pour délibération du choix de nouveaux rythmes scolaires.

Le résultat majoritaire de la consultation des parents a été favorable au retour à la semaine de 4 jours (68,29 % des voix), ainsi que le vote des conseils d'écoles dont les 2 écoles de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

Le Conseil communautaire a délibéré le 12 décembre dernier et le vote s'est porté majoritairement sur le retour à la semaine de 4 jours.

Une seule délibération convergente du Conseil Communautaire et des conseils d'écoles peut amener l'autorité compétente, représentée par le Directeur Académique Départemental des services de l'Education Nationale (DASEN) à statuer sur la mise en place de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018 sur l'ensemble du territoire de la CAGV.



MAIRIE de BELLEVILLE SUR MEUSE
21 Rue du Général de Gaulle
55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM
DE LA COMMUNE

COPIE POUR INFO

Demande déposée le 31/07/2017		N° PC 055 043 17 00008 (SMIAU)	
Par :	COMMUNE DE BELLEVILLE SUR MEUSE	<u>SURFACES de PLANCHER</u>	
Demeurant à :	MAIRIE 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE	Surface de Plancher existante:	
Sur un terrain sis à :	Rue du Commandant Drouot 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE AB 710, AB 711, AB 712, AB 713, AB 714, AB 716, AB 717	Surface de Plancher créée :	752 m ²
Nature des Travaux :	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	Surface de Plancher Totale :	752 m ²

Monsieur le Maire de la Ville de BELLEVILLE SUR MEUSE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.332-15, L.421-1 et suivants, R. 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 Octobre 2015,
Vu l'avis Favorable avec réserve de DIRECCTE Lorraine - Unité Territoriale Meuse en date du 27/09/2017,
Vu l'avis Favorable avec réserve de GRT Gaz - DO - PENE - DMDTT - CTT Urbanisme en date du 22/09/2017,
Vu l'avis Favorable de Monsieur Jean-François THOMAS - Service Assainissement en date du 19/09/2017,
Vu l'avis réputé favorable de France Télécom - UIAL Site Schiltigheim - M. Dominique DISCH,
Vu l'avis Favorable de Mairie de Belleville - Service Alimentation Eau Potable en date du 15/09/2017,
Vu l'avis Favorable avec réserve de Service Gestion des Risques - DDT de la Meuse en date du 26/09/2017,
Vu l'avis Favorable avec réserve de Direction Départementale des Incendies et Secours en date du 19/10/2017,
Vu l'avis Favorable avec réserve de Service Accessibilité -Direction Départementale des Territoires de la Meuse en date du 19/10/2017,
Vu l'avis Favorable de Agence Raccordement Electricité de Lorraine en date du 02/10/2017,
Vu l'article UB 13 – Espaces libres et plantations,

Exemplaire pétitionnaire et SMIAU
Fait retour à la CAGV

Le 29.11.2017

Exemplaire Mairie conservé

Considérant la nécessité de préserver le droit et la sécurité au travail,
 Considérant la nécessité d'assurer la desserte en gaz,
 Considérant la nécessité de préserver la salubrité publique,
 Considérant la nécessité d'assurer la desserte en eau potable,
 Considérant la nécessité de respecter le Plan de Prévention des Risques d'Inondations,
 Considérant la nécessité de maintenir la sécurité publique,
 Considérant la nécessité de préserver l'accessibilité aux personnes handicapées,
 Considérant la nécessité d'assurer la desserte en électricité,
 Considérant la nécessité de planter les aires de stationnement,

ARRETE

ARTICLE UN: Le présent permis de construire est ACCORDÉ pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE DEUX : Ledit permis est assorti des prescriptions suivantes :

DIRECTION DU TRAVAIL

La DIRECCTE, dans son avis en date du 27 Septembre 2017, joint au présent arrêté, informe le pétitionnaire qu'il doit se conformer aux prescriptions de l'article L.4221-1 du livre 2 du Code du travail, des règlements d'administration publique pris en application de l'article L.4116-6 dudit livre, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, ainsi qu'aux dispositions réglementaires prises en application de l'article L.4531-1 du Code du Travail, auxquelles sont tenus de se conformer les maîtres d'ouvrage.

Le pétitionnaire doit également se conformer aux dispositions de l'article R.4214-22 du Code du Travail et de l'arrêté du 27 juin 1994 destinés à rendre accessibles les lieux de travail aux personnes handicapées.

DESSERTE EN GAZ

GRTgaz, dans son avis en date du 22 Septembre 2017, joint au présent arrêté, informe le pétitionnaire que la parcelle du projet se situe en dehors des Servitudes d'Utilités Publiques Maitrise de l'Urbanisation des ouvrages GRTgaz.

SALUBRITE PUBLIQUE

Le Service Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, dans son avis en date du 19 Septembre 2017, joint au présent arrêté, informe le pétitionnaire qu'un raccordement sur le réseau d'assainissement est possible :

- Soit sur le réseau d'assainissement unitaire, rue du Commandant Drouot,
- Soit sur le réseau d'assainissement d'eaux usées strict, rue Jean Jaurès.

Les pluviales, quant à elles, pourront être raccordées sur le réseau d'eaux pluviales strict de la rue Jean Jaurès ou de la rue du Commandant Drouot, ou encore être gérées à la parcelle par infiltration.

Par ailleurs, un contrôle payant sera réalisé en fin de travaux, par le fermier Véolia Eau, afin de vérifier la conformité du raccordement (sur les parties publique et privée).

DESSERTE EN EAU POTABLE

Le Service Alimentation en Eau Potable de la Mairie de Belleville-sur-Meuse, dans son avis en date du 15 Septembre 2017, joint au présent arrêté, informe le pétitionnaire qu'un branchement sur le réseau d'eau potable est possible sur la conduite de diamètre 125 sur la rue du Commandant Drouot. Le branchement est à la charge du pétitionnaire, la pose d'un regard en limite de propriété, sur le domaine public, sera réalisé pour recevoir le compteur.

Le Service Alimentation en eau potable attire l'attention du pétitionnaire sur la présence d'un ruisseau enterré : tous les réseaux secs et humides devront franchir Le Biguenel.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

La DDT de la Meuse – Service Environnement, dans son avis en date du 26 Septembre 2017, joint au présent arrêté, donne un avis favorable et précise que les prescriptions émises devront être respectées :

- l'isolation thermique et phonique utilisera des matériaux insensibles à l'eau,
- les matériaux putrescibles ou sensibles à la corrosion seront traités avec des produits hydrofuges ou anticorrosifs,

- les revêtements de sols et de murs et leurs liants seront constitués de matériaux non sensibles à l'action de l'eau,
- les réseaux techniques (eau, gaz, électricité) seront équipés d'un dispositif de mise hors service automatique ou seront installés hors crue de référence,
- à l'occasion de travaux, les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement seront équipés de clapets anti-retour.

SECURITE PUBLIQUE

Le SDIS, dans son avis en date du 19 Octobre 2017, joint au présent arrêté, donne un avis favorable, sous réserve du respect des prescriptions émises :

- Faire procéder par un technicien compétent, aux opérations d'entretien et de vérification des équipements techniques de l'établissement.

ACCESSIBILITE PMR

La Sous-Commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, dans son avis en date du 19 Octobre 2017, joint au présent arrêté, donne un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions rapportées dans son avis. Nous invitons le pétitionnaire à se référer à l'avis joint.

DESERTE EN ELECTRICITE

Enedis, dans son avis en date du 02 Octobre 2017, joint au présent arrêté, informe le pétitionnaire que la réponse est faite sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 36 kWA triphasé et que sur cette hypothèse aucune contribution financière n'est due.

PLAN LOCAL d'URBANISME

En référence à l'article 13 – Espaces libres et plantations du PLU, les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'un arbre au moins par 100 m2 de surface. Le pétitionnaire devra planter 8 arbres sur le parking afin de se mettre en conformité avec le PLU (parking d'une surface de 765 m2).

ARTICLE TROIS : La présente autorisation d'urbanisme a été accordée sous réserve que le pétitionnaire se soit assuré d'avoir en sa possession toutes les autorisations relevant de réglementations autres (sécurité, accessibilité, accès à la parcelle, servitude de passage, autorisation des copropriétaires, etc...)

La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.424-7 du Code de l'Urbanisme.



Fait à BELLEVILLE SUR MEUSE,
Le 28/11/2017,

Le Maire

Yves PELTIER

INFOS EN BREF...

Anciens Combattants

Les Anciens Combattants en Assemblée

L'assemblée générale annuelle des Anciens Combattants de Belleville et de Thierville s'est déroulée dimanche 15 octobre dernier à la salle des fêtes communale, en présence d'une cinquantaine d'adhérents. Après avoir passé au crible les différents points de l'ordre du jour, tels que comptes-rendus

d'activités, rapport financier et rapport moral, projets pour l'année 2018, le président après les avoir remerciés, a cédé la parole aux invités qui honoraient cette réunion de leur amicale présence ; tout d'abord à Madame Juliette ROY Directrice du Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes

de Guerre, puis à Michel DAVID Président de la Fédération Meusienne André Maginot, qui se sont exprimés, chacun dans leur domaine respectif, pour apporter quelques compléments d'information aux sujets qui avaient été abordés auparavant.

Après avoir renouvelé ses remerciements aux Maires de Belleville et de Thierville de leur fidèle soutien, Jacques CHAMP a prononcé la clôture des travaux de cette Assemblée, puis a appelé ses camarades à se rassembler face au Monument aux Morts pour une courte cérémonie de recueillement en hommage aux disparus.

Au cours de cette cérémonie deux bellevillois ont été particulièrement mis à l'honneur :

Monsieur Aimé GEORGES âgé de 85 ans, contraint de quitter ses fonctions de portedrapeau pour raisons de santé, qui a transmis son emblème au jeune Léo GUILLAUME âgé de 11 ans et demi, élève de 6^e au Collège Saint-Exupéry à Thierville.

Après cette très symbolique succession et relève de générations, l'un et l'autre ont été chaleureusement remerciés et félicités par le public.



*Anciens Combattants de Belleville-sur-Meuse
et de Thierville-sur-Meuse
Association affiliée à la Fédération nationale André Maginot*

*Siège social : Mairie de Thierville
35, Place Eugène Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse*

*Annexe : Mairie de Belleville-sur-Meuse
21, rue du Général de Gaulle
55430 Belleville-sur-Meuse*

Le Président

Belleville, le 20 novembre 2017

*Madame Candice GLADIEUX
Directrice de l'École Primaire André Maginot
55430 BELLEVILLE*

Objet : Cérémonie du 11 novembre 2017

Madame la Directrice,

Après la cérémonie de commémoration du 99^{me} anniversaire de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918, cérémonie qui a pris tout son sens grâce à la participation des élèves des classes de CM1 et de CM2 de votre École, permettez-moi de revenir vers vous afin de vous exprimer ma profonde gratitude, pour avoir accepté que ce moment de témoignage et de partage de la Mémoire puisse se dérouler de si belle manière.

Je souhaiterais également associer à ces remerciements votre équipe pédagogique et en particulier Madame MORTAS pour le travail de préparation et de sensibilisation mené auprès des élèves. Je ne doute pas un instant que malgré le jeune âge de ces derniers, cette démarche mémorielle les accompagnera sur le chemin de leur apprentissage des valeurs citoyennes qui sont les nôtres.

Aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à ces jeunes gens et jeunes filles, acteurs principaux de cette manifestation, tous mes compliments pour l'exemplarité de leur comportement. Vous voudrez bien également remercier les parents de leur présence et de leur précieux soutien.

Espérant avoir la satisfaction d'une reconduite de cette opération conjointe à laquelle j'ai été très sensible,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Jacques CHAMP

*Adresse à laquelle doit être adressée toute correspondance :
domicile du Président, 43 rue de la République 55430 BELLEVILLE-sur-MEUSE
ou courrier électronique : m.champ@free.fr*

Le CCAS et NOËL



Pour les fêtes de fin d'année, la Ville de BELLEVILLE et son Centre communal d'action sociale souhaitent apporter une attention particulière à leurs concitoyens les plus âgés et ce depuis de nombreuses années.

Fin 2017, les Bellevillois de 70 ans et plus, ont reçu :

- pour les personnes seules : un bon d'achat de 23 euros ainsi qu'une boîte de chocolats (8 euros).
- pour les personnes en couple : un bon d'achat

d'une valeur de 35 euros et une boîte de chocolats (11 euros).

Au total : ce sont 360 bons d'achats et boîtes de chocolats (100 pour les couples et 260 pour les personnes seules) qui ont été distribués par les conseillers municipaux et les membres du CCAS.

Nous n'avons pas oublié nos aînés en maison de retraite ou en résidence autonomie car un colis d'une valeur de 25 euros ainsi qu'une boîte de chocolats leur ont été apportés par Annette PIERSON, Elvire GEIB, Pierre RAJIN et Joëlle EWANGUE, 27 personnes étaient concernées.

INFO "MUTUELLE"

Depuis 2014, un grand nombre de communes se sont engagées dans une action de l'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé: les tarifs des contrats individuels de complémentaire santé sont élevés et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

Cette action cible donc prioritairement des populations hors de la vie active (chômeurs de longue durée, personnes âgées ou jeunes en difficultés d'insertion) exclues du dispositif de complémentaire collective obligatoire.

La ville de BELLEVILLE-SUR-MEUSE a été saisie par l'association MUTUAC. Cette association d'assurés a pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat santé de groupe à des tarifs attractifs. L'objectif est de baisser les coûts en mutualisant les risques à l'échelle de l'ensemble des membres de l'association.

Pour bénéficier des tarifs collectifs, les habitants doivent adhérer à l'association et payer une cotisation annuelle.

La commune ne joue qu'un rôle de "facilitateur" et de relais d'informations auprès des habitants. A ce titre, il n'y a aucun lien contractuel entre la commune et l'association, ni aucune participation financière, à l'exception de l'engagement de mettre à disposition un local communal (mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE, salle du Conseil Municipal) pour l'organisation de permanences afin de recevoir les habitants.

Des informations complémentaires vous seront transmises prochainement sur les jours de permanence. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter l'association MUTUAC au 03 29 84 56 29.

Jean Poinsignon nous a quittés



Doyen de la commune, Jean Poinsignon est décédé le 29 novembre à l'âge de 97 ans. Instituteur depuis la fin de la dernière guerre mondiale, après divers postes, il a exercé en qualité de directeur de l'école Maginot de Belleville jusqu'à sa retraite en 1977.

Elu municipal, il a été adjoint à diverses reprises, notamment au côté d'Yves Peltier de 1989 à 1995 et s'est beaucoup dévoué pour la commune, tout en étant disponible pour ceux qui le sollicitaient pour traiter des dossiers.

Il était père de 2 filles, Christiane Poinsignon-Marty et Nicole, veuve d'Alain Cugnet, décédé en 2004 alors qu'il était conseiller municipal auprès d'Yves Peltier. Il était papy de 5 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.



« Mille Talents », les bellevillois adhèrent !

La municipalité a souhaité, à partir de la rentrée 2017, mettre en place l'opération « **Mille Talents** » sur le même modèle que celui de la ville de VERDUN.

Cette opération consiste à aider, financièrement, les habitants de BELLEVILLE-SUR-MEUSE et à prendre en charge une partie de leurs adhésions, licences ou cotisations à une association sportive ou culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (et pas seulement bellevilloise...). La commune s'engageant à rembourser les associations partie-prenantes, des montants des réductions ainsi octroyées.

Sur la base du quotient familial (barème fiscal qui divise le revenu déclaré d'un foyer par le nombre de parts recensées), des coupons

nominatifs pour les moins de 18 ans et pour les adultes pouvaient être retirés en mairie jusqu'au 14 octobre 2017. Les réductions potentielles pouvant aller jusqu'à 75 € par licence ou adhésion.

Cette première année de mise en place a remporté un franc succès et les bellevillois ont adhéré en grand nombre à cette opération.

185 coupons ont été activés, dont 101 « coupons sport » au bénéfice de 25 clubs et 84 « coupons culture » au bénéfice de 7 associations.

Le remboursement global effectué par la commune de BELLEVILLE au bénéfice des associations ayant pratiqué les réductions se monte à 6 499,65 €. Dont 3 140,15 € pour le sport et 3 359,50 € pour la culture.

Haut les Chœurs sous les voutes de Saint-Sébastien

Très mobilisé à la mi-décembre, Yves Schuman, président de la chorale Haut-les-Chœurs ! Car il était aussi une des chevilles ouvrières de la Crèche vivante présentée lors de deux séances le 9 décembre dans le chœur de l'église Saint-Sébastien. Une évocation en 8 tableaux de la Nativité sur un scénario de Thérèse Mercy d'après l'évangile de Saint-Luc. Le lendemain, il était un des choristes de sa chorale, dirigée par Delphine Gougeon. Le programme proposé au public était composé de Noël à travers le monde. Autant de messages sensibles en cette période de fêtes.



Concert de Noël des Chanteurs de la Paix



Près de quarante choristes des Chanteurs de la Paix, que préside Marie-Thérèse Raspado, ont émerveillé les 300 spectateurs du concert de Noël donné en l'église Saint-Sébastien de Belleville. Chœur d'adultes, chœur d'enfants, puis les deux réunis ont interprété des chants de Noël de diverses origines, mais aussi les grands classiques, comme « les Anges dans nos campagnes », « Douce Nuit ». Les chœurs étaient dirigés tour à tour par Kati Perceval, Graziella Leroy ou Charlotte Boivin qui s'installait parfois au clavier pour l'accompagnement, alors que Charlotte Knorst apportait son concours à la flûte traversière. Un concert lumineux et d'une grande douceur.

OCTOBRE ROSE A MOBILISÉ À BELLEVILLE

L'édition 2017 d'Octobre Rose a eu pour base l'école Maginot de Belleville. Marie-Claude Level, présidente du comité Meuse de la Ligue contre le cancer, explique : « Nous avons organisé des marches de 2,5 km ou 7,5 km au profit de la recherche contre le cancer du sein. La mobilisation a été importante puisque 500 participant(e)s se sont inscrits avant de s'élancer sur les hauteurs de Belleville ou au bord du canal". Plusieurs animateurs étaient sur les circuits pour des commentaires avec panneaux de photos expliquant les sites traversés.

AAPPMA LA GOUJONNIÈRE MEUSIENNE

Que vous pêchiez le gardon, la carpe, le brochet ou que vous soyez férus de pêche sportive aux leurres comme celles de la truite ou du black-bass, vous avez toutes les chances d'assouvir votre passion en venant parcourir les lots de la Goujonnrière Meusienne.

Depuis 2017, les 54 kilomètres de linéaire ainsi que nos étangs ont intégré la réciprocité inter-départementale « URNE », permettant ainsi au plus grand nombre de pratiquer sa passion sur une très grande partie du territoire meusien.

En Meuse sauvage, canalisée ou bien dans nos étangs (Wameau, Denjean, Pré l'évêque) la richesse et la variété du peuplement piscicole ne pourra que vous contenter. Souhaitant miser sur l'avenir et proposer une pêche de qualité à ses adhérents, les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA ont amorcé un virage depuis 2016 vers une gestion patrimoniale du territoire. Fingerlings (brochetons d'une dizaine de centimètres), truitelles, black-bass ont été (et seront encore) déversés en quantité non négligeable, assurant un poisson de qualité, sauvage car ayant grandi dans la rivière et qui vous procureront, nous l'espérons, de belles émotions.

Fondée en 1903, la Goujonnrière Meusienne fêtera cette année ses 115 ans. De nombreux évènements et concours viendront rythmer



cette année anniversaire, nous comptons sur vous ! Des travaux ambitieux, notamment au niveau des mises à l'eau, et la création de parcours spécifiques sont en cours d'élaboration. De plus, la voie verte nouvellement créée facilitera aux pêcheurs l'accès à un grand nombre de coins de pêche, souvent délaissés.

Les membres du conseil d'administration et tous les bénévoles de l'association vous remercient pour la confiance que vous nous accordez chaque année en prenant votre carte au sein de notre AAPPMA.

Bonne année halieutique.

Le président



Mém
Bellev
et Belle
enfants e
rassem
célébrent
de mém
aux Morts p
de toutes l



noire
illoises
evillois,
t adultes
blés,
le devoir
oire dû
our la France
es Guerres.





Séjour ski 2018



Du 26 Février 2018 au 02 Mars 2018, la MJC du Verdunois organise en partenariat avec l'Agglomération du Grand Verdun, un séjour neige pour les jeunes de 9 à 15 ans, à Fresse-sur-Moselle, au centre d'accueil et de plein air « La Colline ».

40 places sont disponibles.

Au programme : *ski alpin, luge, patinoire, jeux de neige.*

- Tarif habitant agglomération du Grand Verdun : 195 € (sur présentation d'un justificatif de domicile : taxe d'habitation, facture EDF...)
- Plein tarif : 485 €

+ Adhésion individuelle : 10 € ou adhésion familiale : 20 € (pour 3 membres de la même famille, adhésions souscrites le même jour)

Nous acceptons les bons MSA, chèques vacances, participation des Comités d'entreprises / mairies. Possibilités de paiement en plusieurs fois.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 02 Février 2018 auprès de Mr MERCY Gaëtan au 03.29.84.43.47 / gaetan@mjcduverdunois.fr

ALSH février 2018

Du 26 Février 2018 au 09 Mars 2018, la MJC du Verdunois organise son accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 15 ans.

Au programme : *jeux collectifs, ateliers des gourmands, soirées, activités manuelles...*

Les inscriptions se feront à partir du 12 Février 2018, du lundi au vendredi de 9h à 11h 30 et de

14h à 17h30 et seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Venir munis de vos bons CAF ou MSA, des photocopies des vaccinations (à jour) de l'enfant et de votre fiche de non-imposition 2017.

Renseignements auprès de Madame BACHELET Alexiane au 03.29.84.43.47 enfancejeunesse@mjcduverdunois.fr

Stage général BAFA en partenariat avec l'UFCV

Du dimanche 04 Mars au dimanche 11 Mars 2018.

Tarif : 405 €

Pour préparer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur :

- Vous devez être âgé au minimum de 17 ans au premier jour de la formation générale
- Vous bénéficiez d'un délai de 30 mois pour effectuer l'ensemble de la formation.
- Vous devez suivre un cycle de formation comprenant 3 étapes se déroulant dans cet ordre :

1 : session de formation générale d'une durée de 8 jours

2 : stage pratique de 14 jours minimum (en 2 séjours maximum). A terminer au plus tard 18 mois après la formation générale.

3 : session d'approfondissement de 6 jours ou qualification de 8 jours (thème au choix).



SEJOUR SKI ALPIN
Du 26 février au 3 mars 2018



PUBLIC
9-15 ANS

Ski alpin, luge, patinoire, jeux de neige dans les Vosges Fresse - sur - Moselle au challet « La Colline »



MJC du Verdunois - salle de musiques actuelles la Passerelle
2, place André Maginot
55430 Belleville sur Meuse
03.29.84.43.47 - www.mjcduverdunois.fr



Belleville 55 Aviron joue la carte jeunes

Lors de l'assemblée générale du club, le président Jeff Titeux, au côté de Marion Jullien, conseillère technique régionale, a honoré trois jeunes espoirs de Belleville 55 Aviron, pour leurs bons résultats au cours de la saison, notamment en parcours jeunes : 1^{ère} place en double en J 14 pour **Elise Gigout** et **Louise Heully**, 1^{ère} place en skiff J 13 pour **Tristan Charlier**, qui a terminé 3^e dans la même catégorie, skiff J 13, en championnat de zone.



Un concert haut en couleurs

L'harmonie municipale Saint-Sébastien a fêté son saint Patron en donnant un concert étincelant à la salle des fêtes transformée en véritable salle de spectacles. Au premier rang d'un public très nombreux, le maire Yves Peltier, entouré d'adjoints et d'élus, du maire de Verdun et du président Bruno Mandile, a apprécié le programme qui proposait des musiques du monde. Les musiciens, revêtus des costumes des pays concernés, sous la direction d'Arnaud Desissaire, ont enthousiasmé le public.

LA VIE ASSOCIATIVE



COMITÉ DES FÊTES DE BELLEVILLE

Animer un village, permettre aux habitants de s'évader pendant quelques heures, une fois par an ou plus, voilà l'objectif simple des membres et des bénévoles qui composent le Comité des Fêtes. Nous sommes une petite équipe qui donne de son temps libre et ce n'est pas toujours facile de trouver des idées et de répondre aux besoins des habitants !

Cette année encore, nous avons pu proposer des manifestations conviviales :



- Un loto le 4 février qui a réuni plus d'une centaine de personnes.
- Le défilé de Carnaval le samedi 25 mars sur le thème des Pirates.
- La chasse à l'œuf le dimanche 15 avril qui a accueilli 123 enfants.
- Le feu d'artifice le 13 juillet.
- La brocante du 14 juillet avec 90 exposants.
- La randonnée du dimanche 27 août qui a rassemblé 64 marcheurs.
- Une soirée dansante en octobre qui a dû être annulée faute de participants.
- Le défilé de Saint-Nicolas le dimanche 10 décembre 2017.



Le calendrier 2018 prévoit déjà :

- Carnaval le 17 mars.
- Chasse à l'œuf le 1^{er} avril.
- Loto le 2 juin.

Nous accueillons chaleureusement tous les volontaires, y compris bénévolement selon vos affinités lors de l'une ou l'autre de nos manifestations, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'un des membres du Comité !

« CLUB DES PALOTS »



Le Club des Palots de Belleville-sur-Meuse est toujours aussi actif et dynamique, comme en témoignent les diverses manifestations depuis le début d'année :

- 16 janvier 2017 : galette des rois offerte par l'association Belleville Avenir
- 6 mars 2017 : fête des grands-mères
- 29 mai 2017 : fête des mères – chacune a reçu une fleur miniature et un petit panier confectionné main au crochet
- Courant mai 2017 : une sortie au restaurant « Planète Wok » avenue de Metz à Verdun
- 21 juin 2017 : anniversaires printemps - fête des pères : un coffret de vin plus tire-bouchon à chacun

- 6 septembre 2017 : animation Pro-confort
 - 22 octobre 2017 : anniversaires hiver - toujours un cadeau pour chacune et chacun
- L'assemblée générale se fera le mercredi 3 janvier 2018.

Le Club des Palots et sa Présidente remercient sincèrement Monsieur le Maire et son Conseil municipal pour l'octroi de la subvention qui leur permet ainsi de réaliser ses activités. Sans oublier de remercier également les secrétaires de mairie et les services techniques de la commune pour les services rendus.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien amicalement,
La Présidente, Annette PIERSON.



Les parents d'élèves des deux écoles de Belleville-sur-Meuse ont créé, en mai 2016, une association « les Petits Palots » permettant aux familles de se retrouver en dehors de l'école et de collecter des fonds pour aider financièrement à la réalisation des projets pédagogiques des enseignants.

Plusieurs rendez-vous ont eu lieu dans l'année, notamment une tombola où des galettes des rois étaient à gagner, le 13 mai, une soirée disco remportait un vif succès auprès des parents mais aussi des enfants, en juin, l'année scolaire se clôturait par une grande kermesse dans la cour de l'école Maginot.

Pour la rentrée de Septembre, les parents de



l'association accueillait les écoliers et leurs parents lors d'un café de la rentrée. En octobre a eu lieu une marche ludique d'Halloween dans les rues de la commune suivie d'un goûter.

L'association était également présente lors du défilé de Saint Nicolas où chaque enfant avait confectionné un lampion pour l'occasion.

L'année 2017 se terminera par une vente de sablés de Noël.

Cérémonie à l'ossuaire de Douaumont



HARMONIE MUNICIPALE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Résultat au Concours National de Musique à Dunières (43) :

Nous nous sommes encore maintenus en division d'Excellence cette année. Nous tenons à remercier tous les musiciens participants, pour leur investissement musical.

L'Harmonie a participé à de nombreuses et nouvelles manifestations :

- Concours National de Musiques (Fédération Sportive et Culturelle de France) à Dunières
- Cérémonie à l'ossuaire de Douaumont pour le congrès national des anciens Parachutistes



Concours
National de
Musiques

- Animations fêtes de village à VILLE\YRON (54)
- Retraite aux flambeaux à Varennes-en-Argonne
- Retraite aux flambeaux à Saint-Dizier (52)
- Animations à la course de la BEHOLLE
- Commémoration au village détruit de Beaumont-en-Verdunois
- Messe de Sainte-Cécile et dépôt de gerbe au monument
- Défilé de Saint-Nicolas à Belleville-sur-Meuse
- Commémorations clairon/tambour

Date à retenir :

- Loto le 14 janvier 2018 à la salle des fêtes de Belleville
- Concert à Thème de l'Harmonie pour la Saint-Sébastien le 20 Janvier 2018

- Messe de Saint-Sébastien le 21 Janvier 2016 à l'Eglise de Belleville

Lors de notre Sainte-Cécile le 25 Novembre 2017, 3 musiciens ont été décorés :

- Léa DEVILLE : 5 ans d'Harmonie
- Laureen SCHREDER : 3 ans d'Harmonie
- Emilie GINESTET : 3 ans d'Harmonie

N'oublions pas de remercier pour leur soutien la Municipalité ainsi que le Conseil général de la Meuse.

De façon à étoffer ses rangs, l'Harmonie recrute des musiciens de tous niveaux et tous âges. Pour tous renseignements (animation ou recrutement) **veuillez contacter :**

desissaire.arnaud@neuf.fr (chef de musique)
mandile.bruno@gmail.com (Président)
marjorie.barthelemy-hmb@orange.fr (secrétaire)

La lecture et l'enfant

La lecture est l'une des activités très agréables que les parents peuvent faire avec leur enfant. C'est l'occasion pour eux d'avoir du plaisir dans le calme et de passer un moment d'intimité ensemble. Lorsqu'elle est faite régulièrement, la lecture facilite l'acquisition du langage et elle permet à l'enfant de développer sa capacité d'écoute et de concentration.

Doudou qui lit.





A la bibliothèque, nous avons des bénévoles qui se sont formées pour faire découvrir la lecture et les histoires par l'intermédiaire du « raconte-tapis ».

Suivant les possibilités des bénévoles et les formations dispensées par la bibliothèque départementale, d'autres activités en direction des enfants pourraient être développées : lecture à voix haute et le kamishibaï. De plus les bacs « enfants » regorgent de belles histoires à raconter.

La lecture nous permet de faire travailler notre mémoire, de réviser sans effort notre orthographe et d'accumuler des connaissances. Son bienfait le plus agréable restant l'évasion qu'elle nous procure. Elle est aussi sujet d'échanges avec les gens qui nous entourent.

Pour vous, les grands, un choix important de livres vous attend. Que vous soyez roman terroir, policier, historique, ou autre, votre bonheur est certainement à la biblio !

Pour vous en convaincre, rendez-vous dans nos locaux **37 bis avenue Gaston DEMENOIS**, on vous y attend. Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi, vendredi de 15h à 17h30 et le samedi de 10h à midi.

ASSOCIATION BELLEVILLE AVENIR

Toujours présente et toujours autant de succès



L'action de notre Association se poursuit et la fidélité des déposants et acheteurs se confirme.

Nos trois activités annuelles sont reconduites dans la bonne humeur malgré un travail de préparation et d'organisation assez intense pour nos bénévoles, retraités pour la plupart. (Appel aux intéressés qui voudraient nous aider).

- Foire aux Puces, le 10 et 11 mars 2018.
- Bourse aux vêtements printemps-été le 7 et 8 avril



- Bourse aux vêtements automne-hiver le 6 et 7 octobre.

Nous rappelons que les bénéfices réalisés sont comme chaque année répartis vers différentes associations (6) que nous « gâtons » avec plaisir.

Merci à tous nos dévoués bénévoles mais n'oublions pas la collectivité locale : agents administratifs et techniques qui nous apportent une aide précieuse lors de la mise en place de nos installations.



JUDO CLUB BELLEVILLOIS JUDO & JIU-JITSU

DOJO THIERRY UDRON



La saison 2016/2017 s'est achevée en juin par la remise annuelle des ceintures, malgré un effectif timide. Et c'est avec fierté que, l'équipe et son maître de judo, 5^e DAN, Michael PONT, ont récompensé les jeunes judokas, très méritants de leurs efforts fournis.

Après des vacances estivales, c'est sur des chapeaux de roue que les cours ont repris avec beaucoup d'entrain puisque le club accueille depuis septembre un grand nombre de nouveaux adhérents.

Les cours de Taïso sont aussi victimes de leur succès puisqu'ils ont doublé leur effectif.

Des actions, telles que « J'invite un ami », la participation au défilé de Saint-Nicolas organisé par la commune de Belleville ou la visite du Père Noël seront bien entendu reconduites au cours de la saison.

Ne manquons pas de dire que notre club est systématiquement représenté sur les tatamis lors de compétitions, galas ou rencontres entre clubs.

Nous encourageons tous nos judokas et félicitons, à nouveau, Alexandre GEHIN, qui termine encore une fois champion meusien dans la catégorie Benjamin.

Notre équipe vous accueille tous les mercredis soirs au Dojo Thierry UDRON, Parc des Sports dès :

- 17 H 00 : Cours de judo pour les plus petits (de 4 ans à 7 ans) ;
- 18 H 00 à 19 H 15 : cours de judo pour les plus grands à partir de 8 ans ;
- 19 H 15 à 20 H 15 : cours de Taïso.

N'hésitez pas à rejoindre notre page
FACEBOOK : Judo club bellevillois

Renseignements
au **06.33.01.15.72** ou **06.30.00.05.04**
judoclubbellevillois@gmail.com





Parrain
DAVID
TERRIER

78 Avenue Gaston Diemenois 55430 Belleville
Port. 06-88-21-01-09 Page facebook
Site internet : www.footdebonheur.fr
Mail : footdebonheur@orange.fr

FOOT DE BONHEUR

Les travaux d'été - Engagements - Journée « faisons connaissance » Projet MEICS !

Les 10 ans de l'association s'éloignent doucement et Foot de Bonheur continue son chemin tout en restant sur sa philosophie associative et éducative : **« Foot de Bonheur : C'est le partage de valeurs éthiques, sportives, culturelles, sociales et humaines autour de la pratique du football, du rugby, d'activités ludiques et sportives et familiales. Dans ce contexte, c'est aussi pour les parents la découverte d'un engagement minimum »**. Nous sommes toujours en quête de réflexion, de construction et renouvellement des animations mais aussi de l'engagement de tous au sein du collectif FDB. Notre 1^{ère} journée **« Les travaux d'été »** du 29/7 allait dans ce sens. Elle a réuni dans la convivialité, enfants parents et bénévoles. Cette journée avait pour objet d'affiner encore le projet FDB et ceux qui peuvent le faire avancer. L'atelier du matin avec les adultes devait donc permettre d'y répondre en partie et d'écrire noir sur blanc **« les Engagements »** de tous. En effet sur la saison 2017/2018 le comité a mis la barre haute en se fixant 100% des adhérents impliqués à FDB. La journée **« faisons connaissance »** du 30/10 dernier à L'Ermitage St Marcel avait regroupé 55 adhérents et était la continuité de ce travail. Elle était destinée à présenter FDB aux nouveaux adhérents et faire découvrir les Engagements. Ce fut à n'en pas douter une satisfaction associative de ce début de saison

autant sur le travail fourni pendant les ateliers du matin avec les parents que sur l'ambiance studieuse et familiale.

« Un bénévole heureux est un bénévole contagieux »

Ainsi vit le bénévolat, l'engagement à FDB ! Chacun peut ou doit s'y impliquer dans la mesure de ses disponibilités : accueil, permanent, ponctuel, animation, partenariat, achats, matériel, bureau, etc. Et puis comme rien n'est jamais figé il faut pouvoir ouvrir régulièrement le projet à de nouvelles idées, de nouvelles personnes, de nouveaux partenaires. Et pour tout cela, il faut proposer un cadre convivial où chacun se sentira en confiance et prêt à offrir de son temps. C'est modestement ce que nous essayons de faire au quotidien.

FDB est ainsi présent sur les nombreuses animations tous les samedis, des projets à la journée, des sorties culturelles, festives, des jeux, des activités diverses, des réunions de travail. Ce dont est aussi très fier FDB c'est son partenariat avec la Maison de l'Enfance de Belleville. En 2017 celui-ci a même pris une toute autre dimension puisqu'il a vu un lien encore plus fort se créer avec le Centre Social d'Argonne (CSA) qui gère toutes les structures du département (8 en Meuse). Ainsi le projet **« Meuse Education Insertion par la Culture et le Sport**



Les travaux d'été 07/2017 à Regnéville

(MEICS) » est né et se met progressivement en place (Présentation officielle le 27/9/2017 Salle Jeanne d'Arc à VERDUN). « **Ce projet a pour but d'insérer des jeunes placés dans les structures du Centre Social d'Argonne au sein d'associations sportives ou culturelles locales** ».

Un comité de pilotage composé de deux bénévoles de FDB et d'un professionnel de la structure travaillent ainsi en lien depuis début 2017 à la réussite et la mise en œuvre de cette action. 2018 devrait donc être l'An 1 de ce projet civique à l'échelle départementale. C'est bien sûr les enfants de toutes les structures qui doivent en bénéficier à terme : L'avenir le dira ! En tout cas à FDB : « Nous pensons que c'est un excellent investissement ».

Enfin pour évoluer dans ses actions et sa gestion, FDB est en lien constant avec l'UFOLEP sa fédération (Playa tour, AG Nationale 2018 à Bar le DUC, réunions régulières) et le CDOS Meuse (Tous les Sports, tous les projets, un seul réflexe le CDOS Meuse). C'est au travers des nombreuses formations gratuites proposées et la mise en place en 2016 de l'application

BASICOMPTA que FDB peut aussi évoluer. 2017 aura aussi été une année riche en animations diverses : à Bras, à Charny, à Sivry sur Meuse, à Regnéville, Match au SLUC Nancy (03/17), mini week-end CPEI Bonzée (04/17), Challenge HANDISPORT à Madine (06/17), Assises du Sport Meusien à Lacroix (07/17), Gestion du ravitaillement de la Marche du Centenaire à Belleville (08/17), etc...

Bonne année 2018 : 2017 a été une année de transition à FDB où il a fallu aussi reconstruire et compléter une équipe. A l'aube de 2018 nous vous souhaitons à tous de faire cohabiter du mieux possible dirigeants, parents, institutions, financeurs car « **Un bénévole heureux est un bénévole contagieux** ». **Bonne année 2018.**

Renseignements : FOOT DE BONHEUR Parrain : DAVID TERRIER. Affiliation UFOLEP. (Bureau) Président : Laurent FREMINET - Secrétaire : Valérie CIRE - Trésorier : Patrick DUCHENE éducateurs : Alain LECLAIRE Patrick DUCHENE Port. 06-88-21-01-09 Site Internet : www.footdebonheur.fr - Mail (associatif): footdebonheur@orange.fr



Rejoignez un club de HANDBALL formateur et performant !

VAHB (Verdun Agglo HandBall)

Le saviez-vous ? Le Handball est le sport collectif Français le plus titré :

- **2 titres Olympiques** (+2 argent en 2016),
- **7 coupes du Monde** (encore champions du monde en France janvier 2017),
- **3 coupes d'Europe.** (La coupe du monde femme décembre 2018 aura lieu en France).

Ce palmarès incroyable est en grande partie le résultat de notre pédagogie, ce que les pays étrangers appellent « l'école Française de Handball ».

Collectif, duel, aérien, vitesse, intelligence, le Handball développe ces **qualités**.

Convivialité, familial, formateur, performant, c'est à cela que notre club accorde de la **valeur**..

Le **VAHB** vous propose :

- tout d'abord le **babyhand** (maternelle dès 3 ans) : motricité, imaginaire, début du collectif,
- puis **l'école de Handball** (du CP au CE2) : jouer ensemble, rencontrer d'autres enfants,
- ensuite, (du CM1 à la 5ème) les **premiers championnats** de Meuse avec des progrès techniques et tactiques, la bande de copains/copines,
- plus tard (de la 4^e au lycée) c'est le temps des **sélections Meuse/Lorraine**, des organisations offensives et défensives plus abouties,
- enfin les **adultes** Femmes et Hommes, défendent devant nos supporters les couleurs de notre club lors des compétitions régulières : championnats, coupes.
- pendant ce temps certaines mamans pratiquent le **handfit** (<https://youtu.be/Wydw6UXXJS>) pour s'entretenir de manière ludique et collective.
- et bien sûr des bénévoles encadrent ces 180 licenciés passionnés.





Enfants, parents, **rejoignez-nous** pour poursuivre cette belle aventure collective ! Grandissons ensemble !

CONTACT Club VAHB - 5655045@ffhandball.net - **Mme Géraldine LOMBARD** 06.81.69.16.0

<http://hbcdbtv-dieue.clubeo.com/> <https://www.facebook.com/HBCDBTV/>

DROIT DE REPONSE

Dans le cadre de la loi sur la liberté de la presse article 13 de juillet 1981 modifié par ordonnance N°2000-916 du 19 septembre 200 en vigueur le 1° Février 2001

Cet article répond à celui publié dans Belleville démocratie N° 84 de janvier 2017 en dernière page intitulé : « Mise au point sur le dossier du cimetière de Belleville sur Meuse » qui émane de Monsieur le maire de Belleville

Réponse

La longue plainte de Monsieur Le Maire de Belleville dans le numéro 84 de « Belleville Démocratie » jette en pâture des explications alambiquées et inexactes au lecteur.

Je comprends sa contrariété, je ne relèverai pas les mensonges et l'histoire qu'il nous livre à sa gloire. Monsieur le maire fait toujours état de courriers dont le contenu l'arrange, sans bien entendu évoquer tous les autres qui n'auraient pas dans le même sens. C'est une façon de faire, et une façon d'informer en déformant les faits. Il fait toujours comme ça pour n'importe quoi d'autre.

Pour ce qui concerne les histoires anciennes, Monsieur le maire, a le chic pour faire parler les morts et les évoquer. Les écrits restent. Il devrait savoir que tous les courriers dont il ne parle pas sont archivés aux archives départementales.

Ce qui m'intéresse de dire pour cette fameuse affaire dite du « terrain du cimetière » c'est que contrairement à ce que dit Monsieur le maire, les choses ont été librement consenties pour permettre la constitution de la réserve foncière avec la cession de 2 bouts de terrain et l'accès au chantier en 1977 avec son prédécesseur. Les différents échanges en ma possession le disent. À cette époque tout était en règle et prêt pour que le suivant réalise le projet.

C'est donc depuis que les choses n'ont jamais été mises en ordre par Monsieur le maire. Il ne s'agit de rien d'autre que d'une relation de voisinage. L'emprise de l'agrandissement projeté empiète sur le terrain voisin et l'accès aussi. Quoi qu'il en dise, en évoquant de nombreuses propositions de règlement du litige, aucun courrier n'a jamais été fait. C'est curieux.

Par contre mes parents ont toujours demandé que les choses soient réglées. Un article du 2 mars 2008 de l'Est républicain évoque ce problème et son règlement prochain ... on attend encore.



suite. Nous sommes donc arrivés l'an dernier au moment des travaux, Monsieur le maire a surtout évité de faire un bornage comme c'est la règle pour tout le monde, puisque celui-ci aurait révélé un empiètement, et en plus, il a fait passer les réseaux sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Donc aujourd'hui il n'y a pas eu de bornage, il y a empiètement et occupation partielle d'un terrain privé, qui n'a pas été acheté ni exproprié.

On voit bien que Monsieur le maire sait exproprier un terrain qui est voisin du sien, et qui ne gêne personne, (voir Est républicain du 28 Novembre 2017) mais dans le cas du terrain du cimetière on préfère annexer !

Monsieur le maire a d'ailleurs dit fièrement en conseil municipal (septembre 2016) devant tout l'auditoire qu'il « avait mis le grappin dessus ». Il n'y a pas grand chose d'autre à dire sur l'intention et l'expression.

Sur un autre plan, Monsieur le maire adore jeter mon nom en pâture et celui de ma famille, je le remercie de nourrir ma célébrité, je suis gênée par cette obsession. Tout le monde appréciera la méthode, qui participe à l'intention de dévaloriser l'image et la parole de l'autre, alors qu'il ne s'est jamais exprimé entre « 4 yeux »

L'identité personnelle de Monsieur le Maire n'est pas la question et n'est pas intéressante, les règles de droit s'appliquent à lui de la même façon.

Je suis en droit de demander une remise en état puisque ce terrain n'appartient pas à la commune et que ces empiètements ne peuvent pas être validés, et que les alertes ont été faites en temps et heure.

Monsieur le maire bombe le torse et s'enorgueillit des pouvoirs de police qui lui seraient conférés et qui heureusement sont encadrés par la loi et n'ont rien à voir à de tels faits. La loi dit aussi qu'il doit la respecter. La ligne jaune est franchie deux fois, la première par les règles qu'il n'a pas respectées pour la réalisation des travaux de l'agrandissement du cimetière en mettant le « grappin » (suivant sa propre expression) sur une partie du terrain voisin, et la deuxième par cet article difficilement qualifiable auquel je réponds.

Monsieur le maire n'assume pas du tout ce ratage qui serait de la faute de tout le monde mais pas de la sienne ??? Je suis affreuse, et méchante, si seulement mes ancêtres masculins pouvaient venir d'outre tombe pour me faire la leçon.... C'est pathétique.

Il n'y a pas eu de bornage intentionnellement. Il n'y a pas eu d'achat, il n'y a pas eu d'expropriation, c'est un peu léger ... jamais de courrier de la part du maire, le reste c'est de la salissure.

Les morts et les absents n'y sont pour rien, Tout le monde comprendra qu'il ne s'agit pas d'argent.

Le lecteur appréciera.

Corine Thomas Moulet

Cette réponse fait 776 mots. L'encadré fait 72 mots. L'article de notre maire fait 1067 mots en tout

NAISSANCES du 2 mars 2017 au 9 novembre 2017

GUERIN Justine	02 mars 2017	VERDUN (MEUSE)
DELPYERRE Kaylan	17 mars 2017	VERDUN (MEUSE)
GAMBETTE Martin	26 mars 2017	VERDUN (MEUSE)
BRABANT Enzo	01 avril 2017	VERDUN (MEUSE)
COSTER Loan	02 avril 2017	VERDUN (MEUSE)
DEBOWSKI Elizio	04 avril 2017	VERDUN (MEUSE)
ADELLE Emy	28 avril 2017	VERDUN (MEUSE)
DELADRIERE Emma	08 mai 2017	VERDUN (MEUSE)
REMY Noam	13 mai 2017	VERDUN (MEUSE)
BAYER Dwayne	05 juin 2017	VERDUN (MEUSE)
PREYNAT Isaac	05 juin 2017	VERDUN (MEUSE)
EYCHENNE Charlie	19 juin 2017	VERDUN (MEUSE)
LOMMERE Maxence	01 juillet 2017	VERDUN (MEUSE)
MONET Rose	10 juillet 2017	VERDUN (MEUSE)
MECO Aleksia	25 juillet 2017	VERDUN (MEUSE)
LE BRAS Paulin	26 juillet 2017	BAR-LE-DUC (MEUSE)
BANOWSKI Nathan	27 juillet 2017	VERDUN (MEUSE)
GREMIGNI Yaelle	08 août 2017	VERDUN (MEUSE)
AUBRY Alix	18 août 2017	VERDUN (MEUSE)
CHEVALIER COLLET Martin	27 août 2017	VERDUN (MEUSE)
BONTEMS Lucas	11 septembre 2017	VERDUN (MEUSE)
DUVAL Maxence	13 septembre 2017	VERDUN (MEUSE)
LOAEC Abigaëlle	20 septembre 2017	VERDUN (MEUSE)
PETHE Elina	21 septembre 2017	VERDUN (MEUSE)
MARERE Raionanui	29 septembre 2017	VERDUN (MEUSE)
PERSTNER FAVALLI Mayssia	04 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
THOMAS Shelton	10 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
MOUGEL Manon	25 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
PRESTOT Simon	28 octobre 1917	VERDUN (MEUSE)
LAMBOTTE Sohan	30 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
DOXIN FISNOT Léa	31 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
PERSTNER GIROT Djeden	06 novembre 2017	VERDUN (MEUSE)
FOURNEAU Alice	09 novembre 2017	VERDUN (MEUSE)

MARIAGES du 22 avril 2017 au 26 août 2017

LOMMERÉ Geoffrey et FERRY Lorène	22 avril 2017
FURNON Sébastien et BERTIN Morgane	24 juin 2017
HENRY Damien et WILLM Alexandra	26 août 2017

DECES du 16 janvier 2017 au 31 octobre 2017

LECERF Philippe	16 janvier 2017	BELLEVILLE (MEUSE)
BIOLI Serge	16 janvier 2017	VERDUN (MEUSE)
PETHE Jean-Marie	24 janvier 2017	METZ (MOSELLE)
PASQUIER Jackie	02 février 2017	VERDUN (MEUSE)
GUABELLO Patrice	24 février 2017	VERDUN (MEUSE)
GIRARDEY née DIONISIUS Madeleine	04 mars 2017	VERDUN (MEUSE)
DEMESTRE Christian	04 avril 2017	VERDUN (MEUSE)
DUREY Claude	05 mai 2017	VERDUN (MEUSE)
DROUET Jackie	26 mai 2017	VERDUN (MEUSE)
VINCENT Pierre	26 juillet 2017	ARS-LAQUENEXY (57)
GARNIER Robert	28 août 2017	VERDUN (MEUSE)
BREUGNON née COLLIGNON Chantal	29 Sept. 2017	BELLEVILLE (MEUSE)
CLARKE née GENSSE Mariette	03 octobre 2017	BELLEVILLE (MEUSE)
GANUZA Jaime	08 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
HUSSON Robert	14 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)
JACQUIN Robert	31 octobre 2017	VERDUN (MEUSE)

MCZ

Les poêles à granulés
les plus vendus en France



POÊLES À BOIS GRANULÉS

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

www.chemineesherraiz.com

03 29 86 06 86

Votre Expert Menuiserie alu



**Addenet
Lamorlette**

03 29 84 76 76

www.verandas-menuiserie-lamorlette.fr
ZA Le Wameau - 55430 BELLEVILLE

COLLET LOUIS DAVIGNON

Belleville sur Meuse

03.29.84.34.00

www.gldc.fr

Facebook



ARCTIC CAT HONDA DISEKI LIDER AMR ETAM VIKING RESEAU ELITE

Intermarché

SUPER

www.intermarché.com

**OUVERT du
LUNDI au SAMEDI
de 8h30 à 20h00
sans interruption
et TOUS
LES DIMANCHES
de 8h30 à 12h30**



**STATION SERVICE OUVERTE
24 H/24**

6, rue du Général de Gaulle

BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Tél. 03 29 84 67 22